

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 10 avril 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 106 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - André GLINKA-HECQUET - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Michèle EMERY - Solange BIAGGI représentée par Gérard CHENOZ - Patrick BORE représenté par Danielle MILON - Valérie BOYER représentée par Isabelle SAVON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Emilie DOURNAYAN représentée par Christophe DE PIETRO - Josiane FOINKINOS représentée par Nicole BOUILLLOT - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Martine GOELZER représentée par Véronique PRADEL - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Albert GUIGUI représenté par Josette VENTRE - Bernard JACQUIER représenté par Carine ROGER - Martine MATTEI représentée par Karim GHENDOUF - Patrick MENNUCCI représenté par Louisa HAMMOUCHE - Richard MIRON représenté par Albert LAPEYRE - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric COLLART - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Jérôme ORGEAS représenté par Roland GIBERTI - Marc POGGIALE représenté par Michel ILLAC - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Dominique TIAN représenté par René BACCINO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Jean-Louis BONAN - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Dominique DELOURS - Marie MUSTACHIA - Stéphane RAVIER - Karim ZERIBI.

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

VOI 003-935/15/CC

■ Approbation d'une convention de financement avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône pour des études relatives aux aménagements de voirie et l'amélioration de performances de lignes de bus structurantes sur le territoire de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

DAEP 15/13052/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre du Plan Quinquennal d'Investissement 2009/2013, dont la convention cadre a été approuvée lors de la séance du Conseil Communautaire du 2 avril 2009, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône a décidé de consacrer 150 millions d'euros au développement des transports collectifs sur le territoire de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Un avenant à cette convention a été conclu entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône afin de prolonger le Plan Quinquennal d'Investissement jusqu'au 31 décembre 2014.

S'agissant des opérations réalisées en maîtrise d'ouvrage directe, la convention cadre prévoit que soit établie une convention entre le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Son programme identifie une série d'actions destinées à l'amélioration globale de l'offre incluant la réalisation d'études de programmation.

Cette convention a pour objectif de fixer les règles du partenariat entre le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et du financement mis en place pour la réalisation de l'opération en prenant en compte son plan de financement global.

Les études ont pour objectif d'améliorer les performances de lignes de bus structurantes tout en mettant aux normes les arrêts de bus pour les Personnes à Mobilité Réduite sur le territoire communautaire.

Le coût prévisionnel de l'opération est évalué à 1 308 260 euros HT.

Le montant total du financement apporté par le Département à MPM est arrêté à la somme de 654 130 euros.

La TVA est à la charge de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Il est proposé d'approuver la convention de partenariat pour les études relatives aux aménagements de voirie et à l'amélioration de performance de lignes de bus structurantes sur le territoire communautaire entre le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FCT 009 – 1141/09/CC du 26 mars 2009 approuvant la convention cadre entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône ;
- La délibération FCT 009 – 792/13/CC du 13 décembre 2013 approuvant l'avenant n° 1 à la convention cadre « Plan Quinquennal d'Investissement » conclu avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône prolongeant le Plan Quinquennal d'Investissement jusqu'au 31 décembre 2014
- La délibération FCT 004-094/14/CC du 23 mai 2014 portant délégations du Conseil au Bureau ;
- La délibération du Conseil Général des Bouches-du-Rhône du 27 juin 2014 autorisant la signature de l'avenant à la convention cadre « Plan Quinquennal d'Investissement » intervenu entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône prolongeant le Plan Quinquennal d'Investissement jusqu'au 31 décembre 2014

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que dans le cadre du Plan Quinquennal 2009/2013, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône s'est engagé à participer financièrement à ces études.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône pour le financement des études relatives aux aménagements de voirie et à l'amélioration de performance de lignes de bus structurantes sur le territoire de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document nécessaire à sa mise en œuvre, y compris ceux nécessaires à l'émission des titres de recette.

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2015 et suivants de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Opération : 2010/00068 : Budget Principal (101) : Nature 2031 - Fonction 822 – Sous-politique C310.

Les recettes correspondantes sont inscrites au budget 2015 et suivants de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Opération : 2010/00068 : Nature : 1323 – Fonction : 822 -Sous Politique C 310.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Voirie - Espaces publics - Grandes infrastructures

Éric DIARD

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Albert GUIGUI

Certifié conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER